

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 921 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 865 de M. Robiliard

ARTICLE 16

À l'alinéa 8, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

les mots :

« , leurs unions et aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification rédactionnelle: reprise de la même formule qu'à l'alinéa 37.